

Intitulé de l'UE	Approche de la vie culturelle
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Frédérique BINON	24	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Approche de la vie culturelle	24h	Frédérique BINON

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Approche de la vie culturelle : 18h de théorie, 3h de travaux, 3h d'autonomie

Langue d'enseignement
Approche de la vie culturelle : Français

Connaissances et compétences préalables
Nihil

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etre un acteur institutionnel et social engagé Faire preuve d'indépendance et d'initiative <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge ◦ Travailler et réfléchir en équipe et en réseau ◦ S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active ◦ Assumer son rôle social et politique • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale, ...) des réalités humaines auxquelles il a affaire ◦ Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée ◦ Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative ◦ Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques professionnelles ◦ Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche ◦ Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques

Objectifs de développement durable
Egalité entre les sexes



Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- se décentrer pour prendre en compte la singularité de la personne et mettre à distance ses représentations dans l'instauration d'une relation éducative bienveillante;
- mobiliser les ressources vues au cours afin d'élaborer des hypothèses d'interventions éducatives dans le domaine du handicap, du social, du genre ou en situation interculturelle;
- articuler sa pratique, en mobilisant les savoirs, à une attitude de recherche et de réflexion en prenant en compte sa culture et les biais de celle-ci dans notre prise en charge en identifiant son implication personnelle (exercice autobiographique);
- adopter une posture critique vis-à-vis de soi-même et d'autrui en mobilisant les questions du genre, de handicap, ...

Contenu de l'AA Approche de la vie culturelle

- Thèmes abordés :
- Concept d'identité (Qui suis-je? valeurs, normes, socialisation, culture, identité,...)
- Concept de culture : terme polysémique
- Stéréotypes, préjugés et discrimination (du stéréotype à la discrimination, quels mécanismes? Expérience et application)
- Notion de choc culturel (cognition/stéréotype, émotion/préjugé, comportement/discrimination)
- Genre et orientation sexuelle (violences), handicap, intersectionnalité,...
- Le cours comprend des rencontres avec des acteurs du monde culturel et des sorties culturelles (théâtre, musées...). La thématique des discriminations est la porte d'entrée pour envisager divers sujets en lien avec l'actualité. Il s'agit d'une sensibilisation et d'une réflexion critique sur les enjeux de notre société. Cette réflexion a pour objet de questionner la norme et de la définir, d'interroger nos propres normes au travers d'une enquête et de créer des outils de sensibilisation.
- Les diverses acceptations du terme "culture" (importance de la culture dans la vie sociale comme vecteur d'intégration et réflexion sur l'apport de la culture dans la relation éducative).

Méthodes d'enseignement

Approche de la vie culturelle : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures, certaines activités de cours s'effectuent en autonomie (interview sur le terrain, projet extra muros,... selon les modalités prévues par l'enseignant.e)

Supports

Ressources bibliographiques de l'AA Approche de la vie culturelle

- Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., Revillard A. (2020). Introduction aux études sur le genre, De Boeck Supérieur, 3ème éd.
- Faniko K, Bourguignon D., Sarrasin O., Guimond S. (2022). Psychologie de la discrimination et des préjugés, de la théorie à la pratique, De Boeck Supérieur.
- Culture et Démocratie, La culture au cœur de l'enseignement. Un vrai défi démocratique. Actes du colloque, Bruxelles, 2008.
- SOS Racisme, mallette pédagogique, Bruxelles, SD
- Les carnets de l'éducateur, Rhizome, 2024

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Approche de la vie culturelle : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Approche de la vie culturelle :

Évaluation continue (100%).

- Pour valider l'UE, l'étudiant-e doit impérativement avoir déposé l'**ensemble** des travaux (pour les consignes, se référer aux notes de cours).
- Le cahier d'exercices est un préalable à la présentation des travaux et peut constituer un motif d'exclusion si celui-ci n'est pas présenté et/ou est incomplet
- Le non-dépôt d'une partie des travaux expose l'étudiant-e à une seconde session (en ce y compris les présentations orales en lien avec l'exposé écrit).
- Le dossier comporte également un travail de sensibilisation sur le terrain (dans une classe/institution/AMO,...), témoin de votre engagement dans la formation :
 - soit à partir de supports audio-visuels réalisés dans le cadre du cours
 - soit démontre l'investissement de l'étudiant-e dans l'accompagnement ou la réalisation d'un projet à vocation culturelle
 - soit participation et/ou observation active dans un collectif, asbl,...
- Les étudiant-es participent activement aux discussions/débats autour des questions soulevées dans le cadre du cours.
- En cas de seconde session, l'étudiant-e est invité-e à présenter un travail écrit selon les mêmes modalités qu'en première session

Année académique : **2024 - 2025**